

Marie **LAFFILÉ**

Fille de Jean et Catherine HUMELLOT

ET VI 563

Le 21.06.1679

Inventaire après décès

devant Pierre Bigot

A la requête de Jeanne REGNAULT veuve d'honorable homme Jean LAFFILÉ, vivant maître maçon, bourgeois de Paris, demeurant rue du Four paroisse St Sulpice, en son nom à cause de la communauté de biens entre elle et son défunt mari, que comme tutrice de ses enfants mineurs, et élue en ladite charge par SAGOT greffier, et homologué e jour, comme aussi à la requête de Pierre LAFFILÉ, maître maçon aspirant à Paris, et Marie-Anne LAFFILÉ sa soeur, enfants du premier lit de Jean LAFFILÉ et Catherine HUMELLOT, émancipés d'âge, assistés de Michel BOISSET, maître rôtisseur. Jean LAFFILÉ décédé rue du Four après avoir rédigé son testament le 25.05 devant Pierre Bigot

Une cuisine, deux chambres, un atelier.

Ct de mariage de Jean LAFFILÉ et Jeanne REGNAULT devant Michel Auvray et Prieur le 03.01.1668.

4500L de dot dont 1000L en deniers comptants, 500L en meubles et hardes à son usage, 3000L en fonds de terre et héritage. 1000L dans la communauté. 2500L de douaire préfix. Quittance du 16.06.1668 devant les notaires susnommés.

De nombreux papiers dont beaucoup de sommes dues à Jean LAFFILÉ pour des travaux effectués.

Inventaire après décès de Catherine HUMELLOT fait le 12.05.1666 et clos le 17.05 devant le sous-bailly « De Saint Grouin ».

Le double du compte de tutelle rendu par le défunt Jean LAFILLÉ à ses enfants du premier lit par devant le sieur commissaire Baudelot le 14.07.1677. Pour Pierre la somme 2117L 9 sols 6 deniers. Pour Marie Anne 1445L 17 sols. 6 pièces qui sont pour la pension de Marie-Anne chez les religieuses.

Pierre et Marie-Anne signent LAFFILÉ, Marie REGNAULT signe aussi.

NB : les archives du sous-bailly et du commissaire Baudelot n'ont pas été conservées.

Cette fille du roi n'était pas orpheline.

ET VI 563

Le 25.05.1679

Testament

devant Pierre

Bigot

Testament de Jean LAFFILÉ. Il veut être enterré dans l'église des Carmes rue de Vaugirard moyennant contribution qu'il conviendra. Il signe